

DEPARTEMENT
DE HAUTE-SAÔNE

PETR DU PAYS GRAYLOIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
COMITÉ SYNDICAL DU 3 AVRIL 2021

Le comité syndical du PETR du Pays Graylois, agissant en vertu d'une convocation en date du 25 mars 2021, s'est réuni à l'Espace Beauvalet à Dampierre-sur-Salon, le 3 avril 2021 à 10h30, sous la présidence de Serge ABBEY, doyen d'âge de l'assemblée.

Etaient présents : ABBEY Serge, BERTHET Alain, BLINETTE Alain, CHEMINOT Didier, CHENEVIER Jocelyn, CLEMENT Christelle, DEMANGEON Claude, DOUSSOT Dimitri, HENNING Frederick, KOPEC Freddy, MILESI Nicole, NOLY Jean, PATE Pierre, RENEVIER Michel, TARTRAT Danièle (remplace DAGUET Nadine), TODESCHINI Agnès, VILLENEUVE Régis.

Etaient porteurs d'un pouvoir : /

Etaient absents : CARTERET Jean-Paul, CHAUSSE Jean-Pierre, COLINET Patrice, DAGUET Nadine (remplacée par TARTRAT Danièle), DEGRENAND Bruno, GAUTHIER Claudie, GHILES Philippe, PAQUIS Martine, SAVIN Thierry.

Secrétaire de séance : DEMANGEON Claude.



CS/03-04-2021/N°5

INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE
FONCTIONNEMENT DES ASSEMBLÉESDELEGATION AU PRESIDENT DE LA DECISION
DES LIEUX DE REUNION DU PETR
(annule et remplace la délibération CS/16-09-2020/N°7)

Les locaux du PETR étant trop petits pour accueillir plus de 6 personnes en réunion, le président propose au comité syndical de lui donner délégation du choix des lieux où les futures séances se tiendront (comité syndical, bureau, commissions, COPIL...).

Cet exposé entendu et après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité, décide de déléguer au président du PETR de Pays Graylois le choix du lieu des futures réunions du PETR.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre tous les membres présents pour extrait certifié conforme.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

070-200050318-20210403-CS-03042021-N05-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/04/2021

Affichage : 09/04/2021

Didier CHEMINOT
Président